



Le 12.10.2023

Communiqué de presse

Filière oléicole : chiffres clés au titre de l'automne 2023

- Une production des olives de 1,07 millions de Tonnes, similaire à celle de la campagne précédente, malgré la sécheresse persistante des 2 dernières campagnes.
- Des mesures pour la commercialisation de la production, priorisant l'approvisionnement du marché national.
- Un nouveau contrat-programme pour la poursuite du développement de la filière oléicole dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Génération Green.

La filière oléicole occupe une place stratégique dans le tissu agricole national, compte tenu de sa position en tant que principale filière fruitière cultivée, représentant 68 % de la superficie arboricole nationale. Elle constitue une source importante d'emplois, procurant plus de 50 millions de journées de travail par an, l'équivalent de plus de 200.000 emplois permanents, dont plus de 25% au profit des femmes.

Au titre de l'automne 2023, la production nationale prévisionnelle des olives est estimée à 1,07 Millions de tonnes, similaire à celle de la campagne précédente, malgré un déficit hydrique sévère qui persiste. Cette production est en baisse de 44% par rapport à la production de l'automne 2021, qui avait enregistré un niveau record historique de 1,9 Millions de tonnes. Cette baisse de production a surtout affecté les régions de Marrakech-Safi, l'Oriental et Béni Mellal-Khénifra avec respectivement, -42%, -17% et -10% ; une baisse due principalement, à l'effet conjugué de :

- la sécheresse persistante des 2 dernières campagnes provoquant un stress hydrique continu dans différentes régions de production à des degrés d'intensités différenciés et selon les types de sources d'irrigation (barrage/puit/source) ;
- la vague de chaleur qui a sévi durant le mois d'Avril dernier, au moment de la floraison des vergers oléicoles dans différentes régions, ce qui a fortement impacté les rendements ;
- l'impact négatif de la grêle survenue au niveau de certaines zones de la région de l'Oriental, notamment la province de Taourirt.

Cette production prévisionnelle est concentrée à hauteur de **63%**, principalement, dans les régions de Fès-Meknès (27%), de l'Oriental (19 %) et de Tanger- Tétouan -Al Hoceima (17%). Les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Drâa Tafilalet et Tanger Tétouane-Al Hoceima affichent des hausses respectives de 39% et 14% par rapport à l'automne 2022.

Sur le plan économique, la production prévisionnelle des olives sur la base des prix en cours permettra de générer un chiffre d'affaires en amont estimé à 7,4 milliards de Dhs, soit une augmentation de 10% par rapport à l'automne 2022.

A l'échelle internationale, la production prévisionnelle de l'huile d'olive est fortement impactée négativement par des conditions climatiques extrêmes, notamment, chez les pays méditerranéens.

Cette situation prévalant sur le marché mondial n'est pas en faveur d'un développement harmonieux de la commercialisation de l'huile d'olive nationale.

Aussi, et dans l'objectif de valoriser la production nationale localement, d'assurer l'approvisionnement normal et régulier du marché national, de stabiliser les prix à la consommation à des niveaux normaux, d'assurer la viabilité et la pérennité de la filière oléicole (toute la chaîne de valeur) et de contribuer à la sécurité alimentaire du citoyen marocain, le gouvernement a décidé de soumettre à licence l'exportation des olives à l'état frais ou réfrigéré, les olives transformées, l'huile d'olive et l'huile de grignons d'olives, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi 13-89 relative au commerce extérieur. Cette mesure qui interdit l'export, sauf sur autorisation, demeure valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Sur le plan du contrôle de la qualité, le Département de l'Agriculture à travers l'ONSSA a mis en place un dispositif de contrôle de la qualité de l'huile d'olive en conformité à la réglementation en vigueur, qui s'articule autour des plans de contrôle effectués au niveau de la production (établissements autorisés ou agréés), des points de vente des produits issus d'établissements autorisés ou agréés et les produits importés et exportés.

La filière oléicole s'inscrit dans une nouvelle dynamique avec la signature en date du 4 mai 2023 d'un nouveau Contrat Programme pour la période 2021-2030, dans le cadre de la déclinaison de la stratégie Génération Green pour la poursuite du développement de la filière oléicole à l'horizon 2030- et Le contrat programme fixe les engagements de la fédération interprofessionnelle des olives (INTERPROLIVE) et de l'Etat pour la mise en œuvre du programme de développement de la filière et la gouvernance de son organisation professionnelle.

Le budget global engagé pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ce Contrat-Programme s'élève, sur la période 2021-2030, à près de 17 milliards de dirhams, dont 8,3 milliards de dirhams de contribution de l'Etat.

Parmi les objectifs fixés à l'horizon 2030:

- L'extension de la superficie de 300.000 ha pour atteindre 1,4 millions d'ha, contre 1,1 millions d'ha en 2020 ;
- La réhabilitation des plantations existantes sur une superficie existante de 100.000 ha ;
- L'amélioration de la production pour atteindre 3,5 millions de tonnes ;
- La pérennisation des investissements réalisés dans le cadre des projets pilier II du Plan Maroc Vert sur une superficie de 100.000 ha.